

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèrvia, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18/09/2026.

Étaient présents :

BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à TESSIER Christine
BREBION Daniel ayant donné pouvoir à GIRAUD Françoise
BROUARD Sophie ayant donné pouvoir à DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica ayant donné pouvoir à KUTER Séverine
HÉREL Régis ayant donné pouvoir à NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick ayant donné pouvoir à DURAND-GUILLOIS Magalie

Secrétaire de séance : Patrice CHOIMET

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2026-09-11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

FINANCES

Budget Principal

Décision modificative n° 2

Patrice CHOIMET expose :

Une décision modificative est une opération comptable qui permet de modifier un budget initial, soit pour intégrer des dépenses ou recettes nouvelles, soit pour annuler des crédits votés. Ces décisions peuvent intervenir au cours de l'exercice et doivent faire l'objet d'un vote en conseil municipal.

A la demande du Service de Gestion Comptable du Loroux-Bottereau, il convient de mettre à jour l'inventaire des immobilisations qui n'a pas été réalisé depuis plusieurs années.

Pour cette raison, une décision modificative au budget 2026 doit être prise dans les conditions suivantes :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL					
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chap/Art.	Désignation	Montant DM	Chap/Art.	Désignation	Montant DM
21 - 2152	Installations de voirie	56 333,00 €	040 - 28031	Frais d'étude	22 398,00 €
21 - 215731	Matériel roulant	35 700,00 €	040 - 28032	Frais de recherche et de développement	988,00 €
21 - 2158	Autres installations, matériel et outillage	18 300,00 €	040 - 28188	Autres	86 947,00 €
TOTAL		110 333,00 €	TOTAL		110 333,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chap/Art.	Désignation	Montant DM	Chap/Art.	Désignation	Montant DM
042 - 6811	Dotation amort. Immob. incorporelles	110 333,00 €	75 - 752	Revenus des immeubles	29 530,00 €
			75 - 755	Dédits et pénalités perçus	25 400,00 €
			75 - 757351	Subv. Fonctionn. GFP de rattachement	55 403,00 €
TOTAL		110 333,00 €	TOTAL		110 333,00 €

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis de la commission Ressources, affaires générales et proximité du 9/09/2026,

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la décision modificative n° 2 au budget principal commune 2026.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

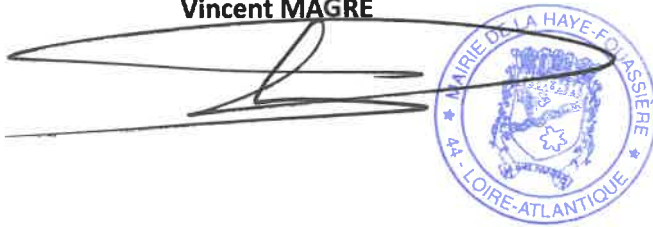
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 24/09/2026

Le président de séance
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Patrice CHOIMET

A blue ink signature of Patrice Choimet.